



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DRÔME

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°26-2021-050

PUBLIÉ LE 10 MARS 2021

Sommaire

26_Préf_Präfecture de la Drôme

26-2021-03-10-001 - Arrete prefectoral portant modification arrete 26 2020 12 30 001 du 31/12/20 portant nomination du comptable de l'EPLA La Pastourelle (1 page)

Page 3

26_Préf_Préfecture de la Drôme

26-2021-03-10-001

Arrete prefectoral portant modification arrete 26 2020 12
30 001 du 31/12/20 portant nomination du comptable de
l'EPLA La Pastourelle

**Préfecture de la Drôme
Direction des Collectivités, de la Légalité et des Etrangers
Bureau de l'Intercommunalité et du Contrôle Administratif
pref-budget-collectivites@drome.gouv.fr**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° _____ EN DATE DU _____
PORTANT MODIFICATION DE L' ARRÊTÉ N°26-2020-12-30-001 DU 31 DÉCEMBRE 2020 ET NOMINATION DU COMPTABLE DE
L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOCAL ADMINISTRATIF « RÉSIDENCE LA PASTOURELLE »

Le préfet de la Drôme

VU les articles L.315-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles ;
VU l'article R.2221-59 du code général des collectivités territoriales ;
VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
VU l'arrêté préfectoral n°26-2020-12-30-001 du 31 décembre 2020 portant nomination du comptable de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) « Résidence la Pastourelle » ;
VU la délibération du 15 décembre 2020 du Centre Communal d'Action Sociale de Pierrelatte, portant création de l'Établissement public local administratif (EPLA) « Résidence la Pastourelle » à compter du 1^{er} janvier 2021 et approbation des statuts ;
VU les statuts de l'EPLA « Résidence la Pastourelle » ;
VU l'avis favorable de Madame la Directrice départementale des finances publiques de la Drôme du 17 décembre 2020 ;
Considérant qu'il convient de nommer le comptable pour l'EPLA « Résidence la Pastourelle » regroupant L'EHPAD et la Résidence autonomie ;
SUR proposition de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture de la Drôme ;

ARRÊTÉ

Article 1 : L'arrêté n°26-2020-12-30-001 du 31 décembre 2020 est modifié comme suit : le responsable du centre des finances publiques de Pierrelatte est nommé comptable de l'EPLA « Résidence la Pastourelle » regroupant l'EHPAD et la résidence autonomie.

Article 2 : Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture de la Drôme, Madame la Directrice Départementale des Finances Publiques de la Drôme et Monsieur le Président de l'EPLA « Résidence la Pastourelle » sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Drôme.

Fait à Valence, le 10 mars 2021
Pour le préfet et par délégation
La Secrétaire Générale,
Marie ARGOUARC'H

3 boulevard Vauban
26 030 VALENCE CEDEX 9
Tél. : 04 75 79 28 00
Mél. : prefecture@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr